

## **POLITIQUE DÉPARTEMENTALE CONCERNANT LES EXAMENS**

(version du 13.01.2003)

1. **Les étudiants devront attendre avant d'entrer dans un local d'examen, que les surveillants les y autorisent.**

Il y aura assignation des places. En entrant, les étudiants regarderont au tableau pour voir dans quelle rangée on leur a assigné une place.

2. **Les étudiants devront obligatoirement s'asseoir à la place qui leur a été assignée.**

Ils la trouveront car leur nom apparaîtra sur une feuille qu'on y aura déposée.

3. **Il sera formellement interdit de changer de place.**

Il sera interdit de déplacer cette feuille au nom de l'étudiant. Les étudiants ne pourront pas s'asseoir à aucune autre place.

4. **Les étudiants devront signer cette feuille sur la ligne destinée à cet effet.**

Ils ne devront rien écrire d'autre sur la feuille.

5. **Les étudiants doivent absolument avoir une pièce d'identité avec photo et signature pour pouvoir passer un examen (p.e., carte d'étudiant).**

Il y aura vérification d'identité entre la feuille signée et la carte d'identité utilisée.

6. **Aucune casquette ou chapeau ne pourra être porté durant un examen.**

Ainsi il sera plus facile de contrôler les regards furtifs.

7. **Aucun écouteur ne pourra être utilisé pendant l'examen.**

Aucun balladeur, radio, lecteur CD, lecteur MP3, etc. Certains sont munis de ports infra-rouges; d'autres incorporent la téléphonie cellulaire.

**8. Tout objet auquel les étudiants n'ont pas droit durant un examen devront être déposés loin de l'étudiant propriétaire de ces objets.**

Par exemple, dans un examen où vous n'avez pas droit aux notes de cours, tout le matériel qui n'a pas rapport à l'examen: manteau, casquette, sac d'école, balladeur et autres, pourraient être déposés par terre sous la chaise qui sera laissée vide à côté de vous, soit à droite ou à gauche, selon les consignes des surveillants d'examen.

**9. Aucun étudiant ne sera autorisé à sortir d'une salle d'examen avant que la moitié du temps qui y est consacré soit passée.**

Même pour aller aux toilettes !!!!

**10. Aucun étudiant ne sera autorisé à se joindre à un examen s'il ne reste que la moitié du temps alloué à l'examen.**

On considèrera alors que l'étudiant a été absent de l'examen. À lui ou elle de justifier son absence auprès de son enseignant. Lorsqu'un étudiant se joint tardivement à un examen en cours, à moins d'exceptions autorisées par le Département (telles celles générées par des conflits d'horaire autorisés), cet étudiant devra terminer son examen selon l'horaire prévu pour tous les autres étudiants du groupe.

**11. Tout étudiant qui désire aller aux toilettes sera accompagné d'un surveillant.**

Il va sans dire qu'un étudiant qui se rend aux toilettes ne peut pas amener ni crayon ni stylo ni papier et ni téléphone cellulaire.

**12. Il ne peut pas y avoir plus d'un étudiant qui quitte la salle d'examen pour aller aux toilettes en même temps.**

Manque de ressources bien évident.

**13. Tout étudiant devra répondre aux questions d'examen ou bien sur le questionnaire même, ou bien sur les cahiers réponses correctement identifiés à cet effet, selon les consignes données par les surveillants d'examens.**

**14. Lorsqu'un étudiant a terminé son examen ou lorsque le temps est écoulé,**

- il ou elle doit signer son questionnaire d'examen,
- l'insérer dans son (premier) cahier d'examen,
- remettre son ou ses questionnaire(s) d'examen au surveillant désigné,
- lui remettre aussi la feuille qui a servi à lui assigner une place.

Sur cette dernière feuille il y a deux carrés pour indiquer le nombre de cahiers d'examens remis. Le surveillant de l'examen devra indiquer combien de cahiers d'examen qu'il reçoit dans ces deux carrés, et signer cette feuille sur les 2 espaces prévus à cet effet. Il découpera la feuille sur la ligne pointillée, gardera la partie supérieure, qu'il insérera avec le questionnaire d'examen dans le (premier) cahier remis, et remettra la partie inférieure à l'étudiant. Ce dernier devra conserver ce reçu qui sera obligatoire pour effectuer toute réclamation concernant un cahier d'examen supposément remis mais non corrigé. À vous de ne pas les perdre.

Vous devez remettre le questionnaire d'examen inséré dans votre (premier) cahier de réponse. Le surveillant vérifiera qu'il a bien reçu le questionnaire d'examen.

Lorsqu'un étudiant est prêt à remettre ses cahiers d'examen ou lorsque le temps est écoulé, il demeure assis à sa place et lève la main. Un surveillant ira chercher les documents qu'il doit remettre.

**15. Tout étudiant qui contrevient à l'un ou l'autre de ces directives sera expulsé de l'examen, et obtiendra donc la note de 0 pour cet examen.**

Guy Mineau  
Directeur  
Professeur titulaire  
Département d'informatique et de génie logiciel  
Faculté des Sciences et de Génie  
Université Laval